



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE

DFCPAJI_D2024_0133

**CONVENTION DE PARTENARIAT AU
PROFIT DE LA SOCIETE
PROTECTRICE DES ANIMAUX**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 19 du 12 septembre 2020 autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle à la Société Protectrice des Animaux (SPA) ;

Considérant que la SPA est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui a pour but d'améliorer le sorts des animaux, de lutter contre leur trafic, de veiller à ce que soient respectées les dispositions législatives et règlementaires en matière de protection des animaux et de participer à la sensibilisation de l'opinion publique;

Considérant que la SPA soigne, vaccine et stérilise les animaux ;

Considérant que, dans un contexte de solidarité, le Conseil Municipal a souhaité attribuer une contribution financière exceptionnelle à la SPA pour aider les particuliers en situation de précarité à stériliser et identifier leur(s) chat(s) ;

Considérant que la convention de partenariat n°2021.018 du 5 avril 2022 a expiré le 31 décembre 2023 avec un reliquat non consommé de la contribution accordée au titre de l'année 2022, les parties ont exprimé leur volonté de conclure un nouveau partenariat pour les années 2024 et 2025 portant sur le même objet pour le reliquat de la subvention ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De renouveler la convention de partenariat avec la Société Protectrice des Animaux, association reconnue d'utilité publique, inscrite au Répertoire National des Associations sous le numéro

W751028782, dont le siège social est situé au 39, boulevard Berthier à Paris (75017) et représentée par Monsieur Guillaume SANCHEZ en sa qualité de Directeur Général, pour assurer les interventions médicales liées à la stérilisation des chats des tourquennois en situation précaire pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au budget communal pour les années 2024 et 2025.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 6 : La date de notification et publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Lille 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet ww.telerecours.fr.
Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **12 JUL. 2024**

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé réception en Préfecture le : **12 JUL. 2024**



Publié sur le site Internet de la Ville le : **12 JUL. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0133 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 12/07/2024
Objet : Convention de partenariat avec SPA

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Finances locales - Subventions
Date de télétransmission : 12/07/2024 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : DFCPAJI_D2024_0133 - D_cision Convention de partenariat avec la SPA.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240712-DAJI_D2024_0133-AI
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/07/2024

